

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-33

## **AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H. COMMUNES D' ALBIAS, LAUZERTE et MOISSAC**

### **I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

### **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS**

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX €HT</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION</b>
<b>1) ALBIAS</b> Aménagement du coeur du bourg le long des berges de l'Aveyron - tranche 1 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy Année 3/phase 2 de 2007 ou 6 <sup>ème</sup> programme validé en CP du 17.12.07.	344 538	<b>150 000 x 20 %</b> <b>= 30 000 €</b>
<b>2) LAUZERTE</b> Requalification des rues du village - Tranche 1 - phase 2 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne Année 2, validé en CP du 19.06.06.	229 712	<b>67 500 €</b> <b>(forfait)</b>
<b>3) MOISSAC</b> Aménagement du coeur de ville, rue Sainte Catherine - dernière tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne Année 3/phase 2 ou 5 <sup>ème</sup> programme, validé en CP du 17.12.07.	197 674	<b>122 000 x 20 %</b> <b>= 24 400 €</b>

**TOTAL..... 121 900 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008.....	<b>800 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>463 006 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>121 900 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>584 906 €</b>
Disponible.....	<b>215 094 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juillet 2008**

CP 08/07-33

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.  
COMMUNES D' ALBIAS, LAUZERTE et MOISSAC**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 121 900 €

*demandes présentées dans le cadre de contrat de Pays*

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX €HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>1) ALBIAS</b> Aménagement du coeur du bourg le long des berges de l'Aveyron - tranche 1 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy Année 3/phase 2 de 2007 ou 6 <sup>ème</sup> programme validé en CP du 17.12.07.	344 538	<b>150 000 x 20 % = 30 000 €</b>
<b>2) LAUZERTE</b> Requalification des rues du village - Tranche 1 - phase 2 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne Année 2, validé en CP du 19.06.06.	229 712	<b>67 500 € (forfait)</b>

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX €HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>3) MOISSAC</b> Aménagement du coeur de ville, rue Sainte Catherine - dernière tranche	197 674	<b>122 000 x 20 %</b> <b>= 24 400 €</b>
<b>Observation</b> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne Année 3/phase 2 ou 5 <sup>ème</sup> programme, validé en CP du 17.12.07.		

**TOTAL..... 121 900 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,